

Délibération
n°2025.059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de Madame FOURNIER Ophélie, 1ère adjointe en l'absence du
Maire empêché.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline,
MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine,
THOMAS Corinne.

Objet:

Décision
modificative en
section
d'investissement
(acquisition parcelle
Impasse des
Batailles)

Absent avec procuration : Monsieur TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration
à Mme COQUERY

Absent excusé : M. DELESGUES Christian

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Patrick NOEL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales

Il convient de procéder à une décision modificative en section d'investissement
afin de prendre en compte des écritures d'intégration de valeur comptable dans
le cadre de l'acquisition de l'impasse des Batailles et du parking COLOMIER.

Crédits à inscrire en dépenses d'investissement :

OPERATION (pour information)	CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
OPFI	041	2112	Terrains de voirie	+ 150 €
OPFI	041	2111	Terrain nu	+ 1500 €

Crédits à inscrire en recettes d'investissement :

OPERATION (pour information)	CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
OPFI	041	1328	Autres	+ 1 650 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

DECIDE de l'inscription des crédits supplémentaires en section d'investissement comme présentée ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 19 décembre 2025

La Présidente de séance
L'adjointe, Ophélie FOURNIER



le Secrétaire, M. Patrick NOEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22/12/2025

